

la gestion de la frontière et le Partenariat stratégique canado-américain (PSCA).

Selon l'article 343 de la *Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act* [loi américaine sur l'immigration], tout étranger souhaitant travailler dans le secteur de la santé doit présenter un certificat, délivré par un organisme américain d'accréditation, attestant de sa compétence professionnelle et de sa maîtrise de la langue anglaise. Selon une règle provisoire, la loi ne s'applique qu'aux travailleurs désirant devenir résidents permanents et dispenser des services dans les domaines des soins infirmiers. Une dérogation visant les travailleurs du secteur des soins de santé qui désirent obtenir un permis de séjour temporaire reste en vigueur, en attendant la mise en œuvre du règlement d'application de la loi. Cette dérogation ne représente toutefois qu'une solution temporaire, et le Canada continue à soutenir auprès du gouvernement et du Congrès américains que l'exigence relative à la double accréditation de l'article 343, dans le cas des personnes en quête d'un permis de séjour temporaire, enfreint les obligations découlant pour les États-Unis de l'ALENA. Notre objectif ultime est que le gouvernement américain rende permanente la dérogation pour les travailleurs du secteur des soins de santé qui désirent obtenir un permis de séjour temporaire aux États-Unis. Toutefois, les États-Unis n'ont récemment pris aucune mesure à l'égard de l'article 343. Le Canada demeure vigilant à ce sujet.

## NORMES ET MESURES CONNEXES

Le Canada poursuit un dialogue constructif avec les États-Unis, plus particulièrement à l'égard du Comité sur les normes et les mesures connexes de l'ALENA, en vue d'inciter ces derniers à réduire au minimum le fardeau réglementaire national sur l'industrie, tout en permettant à l'industrie d'adopter ses propres règlements dans le contexte d'un marché nord-américain de plus en plus intégré.

Les quatre sous-comités sectoriels de l'ALENA, c'est-à-dire sur les automobiles, les transports terrestres, les télécommunications et les textiles, offrent d'excellents forums de coopération trilatérale dans le domaine des normes et des règlements. Les sous-comités sur les transports terrestres et l'étiquetage des textiles effectuent des travaux visant à harmoniser les normes et à faciliter le commerce. Ils ont accompli d'importants progrès pour ce qui est de la conformité dans la construction et la conduite des camions ainsi que de l'étiquetage des produits du textile. Dans les secteurs des télécommunications et de l'automobile, où les normes ont généralement été complémentaires, les sous-comités souhaitent accroître la coopération bilatérale, tout en améliorant la coordination des activités des forums internationaux.

Le Canada souhaite que les États-Unis assurent une mise en œuvre complète de leurs engagements sub-fédéraux

dans le cadre de l'ALENA et de l'OMC, tout en visant une amélioration ou une modernisation des normes et des mesures sub-fédérales américaines, qui sont complémentaires au volume et à la variété de nos échanges commerciaux de produits manufacturés. Le Canada cherche également à accroître le dialogue bilatéral aux niveaux provincial et des États afin de favoriser les activités de coopération dans le domaine de l'élaboration des normes et des règlements.

Enfin, le Canada continuera d'encourager la coopération avec les États-Unis dans l'élaboration et l'usage des normes volontaires convenues pour le marché nord-américain, en tant que substitut aux exigences réglementaires nationales. Ces initiatives en matière de normes seront assorties d'actions conçues pour fournir des services adéquats d'évaluation de la conformité.

## Mexique

### Aperçu

Depuis l'élection historique du président Vicente Fox, au milieu de l'année 2000, le gouvernement mexicain poursuit ses efforts en vue de faire adopter diverses mesures de réforme au sein d'un Congrès dominé par l'opposition. Attirer l'investissement étranger est une priorité pour la nouvelle administration, tout comme la création d'emplois, la réforme fiscale et l'élimination du déficit budgétaire, la restructuration des institutions publiques, l'accélération de la privatisation, la diminution de l'inflation, le rétablissement de son crédit sur les marchés et une nouvelle répartition plus équitable de la richesse. La composante fondamentale de la stabilité économique a bénéficié de la stabilisation de l'inflation. Le taux d'inflation devrait descendre à un niveau sans précédent de 4,5 % en 2002 et chuter éventuellement à 3 % en 2003. Les flux d'investissement étranger direct au Mexique sont demeurés solides, doublant en 2001 pour atteindre un record estimé à 22 milliards de dollars américains. Des réformes économiques et politiques moins rapides que prévues, et pourtant nécessaires, et la matérialisation de la reprise économique mondiale tirée par les États-Unis sont cependant des facteurs d'incertitude. Le prix du pétrole est une autre variable importante, car l'or noir continue de représenter plus du tiers des recettes de l'État.

Comme son économie s'harmonise de plus en plus avec le cycle conjoncturel nord-américain, le Mexique a dû s'adapter à la baisse générale de l'activité économique. La croissance du produit intérieur brut (PIB) a été proche de zéro en 2001, accusant une baisse marquée par rapport au taux de 7,1 % enregistré en 2000. En 2002, le PIB devrait connaître un retour à la croissance. En effet, il est prévu que le PIB enregistrera une hausse de 1,7 % une fois que l'économie